CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que ces conditions ne soient payées, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis d'un double nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les feront paroître.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ces abonnements. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles restent à la poste.

Pour Louisville & Cincinnati.

Le bateau à vapeur bon marcheur, **CHAMPION,** capitaine Dearborn, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira samedi prochain, **30** du courant, à 4 heures après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
No. 29, Nouvelle-Levée

N. B. **Le Champion** tire très peu d'eau, et arrivera à Louisville sans que les eaux basses puissent offrir d'obstacle. 27 juin

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,

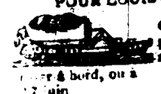

Le bateau à vapeur fin marcheur **OHIO,** capitaine Jesse Hart, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
No. 29, Nouvelle-Levée

17 juin

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Rampart Road pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

12 juin

POUR MADISONVILLE & [illegible] BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, à 4 heures de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures ; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

17 juin

POUR FONTAINEBLEAU AND VILLE.

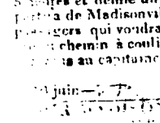

Le nouveau bateau BLACK HAWK, commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudroit bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
Rue du Camp no. 27

10 avril—

POUR NANTES & BORDEAUX.

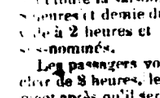

L'ANNE LOUISE, capitaine Demandes, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seul maintenant, ou son chargement s'adresser immédiatement au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à

J. B. & F. LABATUT.

7 juin

POUR MATANZAS.

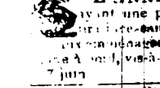

Le brick français de première classe **OROMUSE,** le pilote C. Audrac, partira pour le dit port, dans peu de jours. Pour fret qui se a traité ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN

25 juin

POUR LE HAVRE.

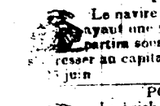

Le navire neuf **RUTHILIA,** capitaine Chase, ayant une partie de son chargement engagée, et partira sous peu. Pour fret de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. MAGER.

25 juin

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, BORNE, capitaine Benshall, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti.

HARRISON, BROWN & CO,
rue Royale No. 117

4 juin

POUR TAMPICO.

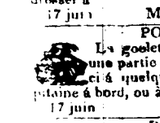

La goelette américaine **DORCHESTER,** fin voilière, doublée et chevillée en cuivre, capit. Sa vi, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

M S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

17 juin

POUR MATAMORAS.

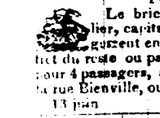

La goelette **PEARL,** capitaine Chester, ayant une partie de son chargement engagé, partira d'ici à quelques jours. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT

17 juin

POUR MARSEILLES.

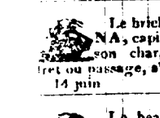

Le brick français **L'ASIATIQUE,** fin voilier, capitaine Brest, ayant une partie de son chargement engagé, partira vers le 25 courant. Pour fret du reste ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 4 passagers, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Bienville, ou à

P O SORBE,
rue Royale, No. 118

13 juin

POUR TAMPICO.

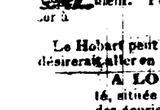

Le brick mexicain bien connu, **SANTA ANNA,** capitaine Vanstaveren, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

14 juin

POUR LE HAVRE.

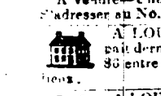

Le beau navire neuf **HOBART,** capitaine Sprague, est en chargement et partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, s'adres

LINCOLN & GREEN, ou à
JULES LE BLANC.

Le Hobart peut conveniablement loger une famille qui désirerait aller en France. 29 mai

A LOUER—Une agréable **MAISON** de 16, située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec des écuries et des appartemens extérieures.

A vendre—Une **VACHE** à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres. 13 juin.

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 36 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, rue des Remparts, près de Bienville. Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à

HARRISON BROWN & Co.
rue Royale, No 117

26 mai

A LOUER.

L'UNE des **MAISONS** nouvellement à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à

F. GILLET & Co,
No. 57.

20 mai

A LOUER.

Pour une année, ou à volonté si le désire—Une belle Maison à 2 étages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale Chartres. On se loue à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY,
rue Toulouse, No. 59

12 avril—

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à

J. E. LORTHIOIR,
encoig. Bourbon et Dauphine.

10 avril

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 5 jours P. O. SORBE, Royale, No. 118

TRAITES sur New-York, à vendre par 2 jours J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par 2 jours J. MAGER.

CORDAGE DE MANILLA—100 rouleaux, à vendre par [illegible] TIERNAN CUDDY & Co

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co,
rue Toulouse, No. 30.

19 mai

TRAITES sur New-York, à vendre par A QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

FARINE—BARILS Farine de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Claiborne, et à vendre par

JOHN HAGAN & CO.

30 mai

LEGION DE LA LOUISIANE,
Nelle.-Orléans, le 10 juin 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le vendredi, 4 de juillet, à 5 heures précises du matin, sur la place d'armes, pour célébrer cet anniversaire si mémorable. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Planché, commandant la légion,
D. AUGUSTIN,
13 juin aide de camp.

ELECTION.

CONFORMEMENT aux lois de l'Etat de la Louisiane en matière d'élection, une élection sera tenue dans la paroisse de Jefferson, des fonctionnaires publics suivans : 1°. Le Gouverneur de l'Etat. 2°. Un membre de la Chambre des Représentans des Etats-Unis, pour le premier district Congressionnel. 3°. Un membre de la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane pour la paroisse de Jefferson.

L'élection aura lieu les jours et aux lieux ci-après désignés, savoir :

A la cheniere Caminada en la maison de Joseph Cosse, les 7me. 8me. et 9me. jours de juillet prochain.

A la maison de MM. L. & M. Commagère à Barataria, les mêmes jours.

A la maison de M. Jh. Soniat Dufossart père, rive gauche du fleuve, le 7 juillet.

A la maison de M. François Fazende, rive droite du fleuve, le 8 juillet.

En l'office du juge de la paroisse de Jefferson, dans la ville de Lafayette le 9 juillet.

Paroisse de Jefferson, ce 20 juin 1834.

F. DUGUE, juge.
23 juin

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez le soussigné, le 22 du courant, le nègre BEN, âgé de 19 à 20 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien connu en ville pour avoir travaillé avec les maçons. Il parle anglais et français, et le gun beaucoup; il a appartenu à Mr. Joseph Lacoste. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera geôle.

25 juin— F. SEIGNOURET.

$10 DE RECOMPENSE,

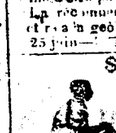

SERONT données pour l'arrestation de la mulâtresse américaine nommée **ANN,** parlant anglais et français, âgée d'environ 18 ans, taille ordinaire, cheveux un peu crépés, figure riante, teint clair, une ducette au-dessus de la lèvre supérieure; elle a de belles dents, un démarche décidée, et elle porte ses mains fermées, elle a une cicatrice noire sur une jambe ; elle aime la toilette, et on croit qu'elle se tient au faubourg Ste. Marie, où elle a été vue.

Vve. FOURCISY.

26 juin—

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné à quiconque lui conduira chez lui, rue Girod, No. 223, entre les rues Philippe et Baronne, faubourg Ste. Marie, ou dans une des prisons de cet état, la négresse nommée **FANY,** âgée d'environ 24 ans, d'une figure ronde, et ayant quelques cents grains de celle de devant ; elle est enceinte d'environ six mois, elle a avec elle sa fille, âgée d'environ cinq ans, elle est mulâtresse et marronne depuis lundi 16 du courant.

JOSEPH PILEAU.

21 juin—d

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné le 12 du courant, le nègre américain nommé **COOPER GARRETT,** âgé de 28 à 30 ans, il ne parle que très peu le français, taille 5 pieds 5 pouces, épaules larges, teint rouge, la bouche grande et les lèvres grosses, il a sur le devant de la tête un bouquet de cheveux blancs.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera dans une des geôles de cet état.

DUFOUCHAR DEGRUY.

21 juin—2,3m

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 86, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des prisons de cet Etat, la négresse nommée **ROSINE,** créole de cette ville, âgée de 22 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Veuve Mandeau, et consuite à M. Jean Raphael Saillard. Elle est marronne depuis le 2 de ce mois ; il est probable qu'elle cherchera à se louer ou à s'occuper comme blanchisseuse et repasseuse.

E. CARRABY.

10 juin—3f2p

$ 50 DE RECOMPENSE.

IL s'est échappé de la résidence du soussigné, le 15 février dernier, un petit nègre américain nommé ELIJAH WATKINS, haut d'environ 5 pieds 2 pouces, âgé d'environ 26 ans, il a deux cicatrices sur le côté gauche du front, à côté de l'œil, parle un peu français, marche avec difficulté, et incline sa tête sur le côté droit.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera et mettra en prison le dit esclave, toute dépense payée.

ELIZABETH C. CONN,
rue St. Claude.

4 juin—1m,3ps

Compagnie des Architectes du 8ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

LE Bureau de la dite institution est situé rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, maison de M. P. Lambert. 11 mai

PHARMACIE DE A. A. PEYCHAUD RUE ROYALE, No. 123. *Près la rue St-Louis.*

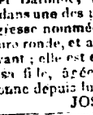

RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Iroé ou nargatif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraiche; Seringues pour les chevaux, &c.

A. A. PEYCHAUD.

16 mai

AVIS.

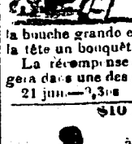

M. **BREHIER,** *Pharmacien,* prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.

Il fera tous les ses efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui ; et prie celles qui le connaissent de lui en donner bien la faire connaître. 31 mars—

LE soussigné a l'honneur

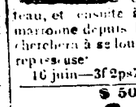

de prévenir le public que l'Hôtel du Lac (ci-devant hôtel Elkins) est à présent ouvert.

Il prendra avec les personnes qui désireraient y passer pratique temps, les arrangemens les plus convenables

Les parties qui voudront avoir des reparts particulières sont priées d'en donner avis d'avance.

Il sera servi un dîner public tous les dimanches.

Les prix seront les mêmes que dans l'ancien établissement.

Le soussigné fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

C. LAVAUD.

7 juin—1m

SOUVERAINS, Doublons Mexicains, Espagnols et Colonistens, en vente chez

J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & CO,
rue de Chartres, No. 60

19 avril

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre eux s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable.

PRE. LAFAYE.

1 juin—

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 30 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

JOHN M'RAE.

9 mai—2

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente :

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bavettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do de Guingham imprimées.

5 juin— Royale.

BALLES [illegible] Mousse, en magasin et à vendre par BLANC & BRUGIER.

50

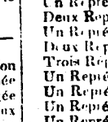

PROCLAMATION
PAR A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane, au Congrès des Etats-Unis, pour le vingt-quatrième Congrès devant servir pour un terme de deux ans, et jusqu'au 3 Mars 1835, sont à être élus le premier lundi de juillet prochain, et les dispositions suivantes, savoir :

Un Représentant au vingtquatrième Congrès devant être choisi, dans le premier district Congressionnel, se composant des comtés d'Orléans, Côte des Allemands, Acadie et Lafourche.

Un Représentant au vingtquatrième Congrès, devant être choisi dans le second district Congressionnel, se composant des comtés d'Iberville, Pointe Coupée et Félicianas.

Un Représentant au vingtquatrième Congrès, à être choisi dans le troisième district congressionnel, se composant des comtés des Attakapas, Opélousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu que la loi requiert qu'aux jours susmentionnés, il sera élu un Sénateur, pour chacun des districts sénatoriaux, ci après spécifiés, et devant servir le terme de quatre ans, comme suit :

Un Sénateur pour le second district Sénatorial, compris dans les comtés d'Orléans, un Sénateur pour le comté d'Iberville, un Sénateur pour le district d'Est Baton Rouge un Sénateur pour le comté de la Pointe Coupée, un Sénateur pour le comté de Lafourche, un Sénateur pour le comté des Attakapas, un Sénateur pour le comté des Natchitoches et un Sénateur pour le comté de Ouachita.

Et attendu que la loi requiert aussi que le premier Lundi de juillet et les deux jours suivans, cinquante Représentans s'assemblée générale de cet Etat, seront élus et choisis pour servir pendant le terme de deux ans, de la manière suivante, savoir :

Un Représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un Représentant pour la paroisse St. Bernard.
Sept Représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un Représentant pour la paroisse Jefferson.
Un Représentant pour la paroisse St Charles.
Un Représentant pour la paroisse St Jean Baptiste.
Deux Représentans pour la paroisse St Jacques.
Un Représentant pour la paroisse Ascension.
Deux Représentans pour la paroisse Assomption.
Trois Représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure
Un Représentant pour la paroisse Terre bonne.
Un Représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un Représentant pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge
Un Représentant pour la paroisse et comté de la Pointe Coupée.

Un Représentant pour les paroisses de Concordia et Carroll.

Trois Représentans pour la paroisse et comté des Natchitoches.

Un Représentant pour la paroisse et comté de Ouachita
Un Représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans pour la paroisse des Rapides.
Un Représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois Représentans pour la paroisse et comté des Opélousas.

Deux Représentans pour la paroisse Lafayette.
Un Représentant pour la paroisse St Martin.
Un Représentant pour la paroisse Ste Marie.
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Baton Rouge.
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Feliciana.
Deux Représentans pour la paroisse d'Ouest Feliciana.
Un Représentant pour la paroisse de Washington.
Un Représentant pour la paroisse Ste Hélène.
Un Représentant pour la paroisse Livingston.
Un Représentant pour la paroisse St Tammany.

Et attendu qu'en vertu de la Constitution de cet Etat tous les citoyens ayant droit de voter à l'élection des Représentans, voteront aussi pour celle du Gouverneur, aux tems et lieux d'élections des Représentans et Sénateurs, lesquels devront rester en fonction durant le terme de quatre ans.

En conséquence, j'ai cru nécessaire de lancer ma proclamation, pour informer les électeurs et les votans qui y ont droit, dans toute l'étendue de l'Etat, aux dites élections, ordonnant tous Juges de Paroisse, Shérifs et autres officiers que cela peut concerner, de tenir les dites élections, pour l'élection du Gouverneur, Sénateurs, et Représentans sus mentionnés, ledit premier Lundi de Juillet et les deux jours suivants, dans leurs comtés, districts, et paroisses respectifs, qu'elles soient tenues et que les retours en soient faits, dans le tems prescrit par les lois.

Donné sous ma main et le sceau d'Etat, en cette ville de la Nouvelle Orléans, ce septième jour de Mai, de l'an mil-huit cent trente quatre, et de l'indépendance des Etats Unis, la cinquante huitième.

L. S. (Signé) A. B ROMAN,

Par le Gouverneur,
10 mai GEORGE EUSTIS, Sec. d'Etat.

Tirailleurs—Attention.

La compagnie prendra les armes le vendredi, 4 juillet, à 5 heures précises du matin, pantalons blancs, habit bleu. Le rendez-vous chez le capitaine.

F. LALLOUETTE,
Sergent-major

24 juin

DEBARQUANT de L'Anne Louise, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :

75 barriques Vin rouge vieux petit Médoc, à 4 cercle de fer;
24 barriques Vin vieux rouge supérieur, à 6 cercles de fer;
8 barriques Vin rouge Côte 1833, à 2 cercles de fer;
24 barriques Vin rouge vieux, de Grave, Blanquefort Médoc, à 4 cercles de fer;
76 caisses Vin Margaux bien supérieur;
24 demi bouteilles chaque;
18 caisses Vin blanc vieux, Sauterne crû 1820.

20 juin J. B. & F. LABATUT.

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Drouillard: 21 mai—3m

MAGASINS DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.

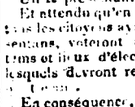

A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,
Nos. 70 et 92, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages, pa

Wm. HOLMES & Co.

22 mai

FROMAGE—10 boîte Fromage de Hollande, à vendre par [illegible] TIERNAN CUDDY & Co

LE soussigné vient de recevoir par le navire Bolivar, en assortiment de marchandises en sa partie, qu'il offre à vendre à son magasin, encoignure Toulouse et Chartres.

100 barils Truffes pures; 20 Fromages Roquefort;
3 do. Parmeston; 50 do. Pâte grasse; do. Gruyère;
do. d'Hollande; do. de Neufchâtel;
60 livres Saucissons d'Arles;
53 do. do. de Bologne; 333 do. do. de Lyon;
35 corbeilles Pruneaux de Tours;
25 do. Poires tapées;
25 pots Moutarde de Maille assortie;
2 barils Vinaigre à l'Estagon;
Vermicelle, Macaroni, Semouille Grines [pâte,] 1ère. qualité;
20 douz. Sirop de Groseilles,
40 do. Cerises à l'eau de vie,
64 do. Liqueurs surfines as.
40 do. Absinthe Suisse et Kirsch de la forêt noire;

par Guelaud frères.

Intérieurement en magasin.

Eau de Vie de Cognac,
Rum de la Jamaique,
Genièvre de Hollande,
Vieux.
Vin Haut Brion la Mission; do. St. Julien;
Do. Médoc; do. Pauillac, en caisses;
Fruits conservés par Colin;
Do. cristalisés; do. à l'Eau de Vie;
Do. en confitures de la Havane; do. en vinaigre;
Salaisons assorties, Olives, Olives farcies;
Gelée etc. de Goyave; Anisette de Bordeaux;
Guignolet d'Angers, do. de Colin; Chocolat de santé;
Nougat et divers autres objets le tout garanti [illegible] de première qualité.

9 juin J P DESBOIS.

GLACES ET SORBETS.

GRENIER PETIT, *Confiseur, rue royale, No. 213,* a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'à dater de Dimanche, 19 cou., il servira des glaces et sorbets à tous les parfums. Le local qu'il a à disposer à cet effet étant des plus convenables, il ose espérer satisfaire les amateurs par tous les moyens en son pouvoir. 14 juin—d

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.
No. 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

NBAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché,

☞ Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché. 23 juin—a

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre 400 sacs Café vert de la Havane, en magasin, et en débarquement de la Vizcaina; 300 milliers de Cigarres de Regalias Tabacos, Cigarres de Dames &c., 36 barriques V[illegible] Julien; 1ère. qualité; 48 do. de Montferrand; [illegible] Brune do.; [illegible] de Braine Mestan; 8 do de [illegible] 12 doubles [illegible] 9 do de L[illegible]

E. Newton vs. A. Soundage.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 7 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, en face de la place d'armes, un cotre, son agrès et apparaux, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
25 juin

J. B. Labarthe vs. Madame Eldridge.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 7 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, en face de la place d'armes, un sonnette, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
25 juin

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 8 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, en face de la place d'Armes, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
25 juin

Jules Forstall vs. Mary Ottmen.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon: G Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique le samedi 5 juillet 1834, à 5 P. M., dans la place d'armes, vis-à-vis de la Cour de Paroisse, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions, comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
21 juin

James Gallagher vs. C. Nicholson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Duncan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le lundi, 7 juillet, à 5 heures P. M., rue Madison, une quantité de chaux en barils, aussi, un lot de planches de cypre qui se trouve maintenant dans un train, près du marché Ste. Marie, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
21 juin

James Allen et al vs. James Lee.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. G Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 28 juin, 1834, à 5 heures de l'après-midi, en face de la place d'armes, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions : comptant.

16 juin B. BEAUREGARD, marshal

William Thompson vs. le bateau à vapeur Chieftain, le capitaine et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de quatre ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. M. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le mercredi, 16 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Chieftain, ses agrès et apparaux, saisis dans les affaires ci-dessus. Conditions : comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
13 juin

EN vertu de 3 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon: G Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 9 juillet 1834, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres & St. Louis,

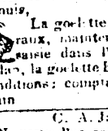

La goelette ELIZABETH, ses agrès et apparaux, maintenant amarrée au Bassin Carondelet, saisie dans l'affaire de Campbell et al vs. capit. Sheridan, la goelette Elizabeth et propriétaires.

Conditions : comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
7 juin

C. A. Jacobs vs. Peter Ogier.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 2 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le nègre nommé Abraham, saisis dans cette affaire. Conditions : comptant.

B. BEAUREGARD, marshal
28 mai

VENTE PAR LE SHERIFF.

LA SOCIETE CONSOLIDEE DES HABITANS DE LA LOUISIANE *Contre* ETIENNE DEGRUYS.

EN vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour Judiciaire du 1er. district, j'exposerai en vente publique, à la Bourse Lafayette, paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, à midi, le 22 juillet procham, les propriétés ci après décrites, savoir :

L'ILE communément appelée la Grande-Terre, à l'exception de cette partie vendue aux Etats-Unis, avec toutes les bâtisses, machines à vapeur, charrettes, outils aratoires, quelques meubles de maison, deux chaines, une pirogue, huit chevaux américains, 12 mulets, 36 veaux d'un an, 24 veaux de 18 mois, 4 taureaux de 4 ans, 49 vaches, 21 bien tannés, 18 mauvais, 2 boucauts de sucre, 20 barils de mélasse, plus ou moins, 60 boucauts vides, 500 cordes bois de lusse, 25 [illegible] 8 [illegible] 20 outils de charpentier, et les ESCLAVES ci-après :

Nelson, âgé de 25 ans, Billy Lynton, charretier, de 35 ans, Jacques Harding, de 30 ans, Santell de 45 ans, Bolen de 26 ans, Steven de 33 ans, Jacques Hall, de 57 ans, Henry de 34 ans, Bolen, de 51 ans, Governor de 47 ans, Plaisance, de 18 ans, Pitter de 20 ans, Wolny de 28 ans, Mary de 40 ans, Louise, de 14 ans, Jubet, de 8 ans, Belindor de 36 ans, Victorine de 8 ans, Fany de 7 ans, Edmond de 5 ans, Sally de 40 ans, Sarra de 24 ans, Ben de 4 ans, Christophe de 3 ans, Tibo de 40 ans, Rachel et ses enfans de 4 ans, Betsy Relf, de 38 ans et Nelior son enfant, de 12 mois, Joe, orphelin de 10 ans, Agia de 36 ans, Ester de 40 ans et ses enfans Nelly, Paul orphelins de 18 mois, Melina, orphelin, Relf, de 9 ans, et Susanne de 7 ans.

Le tout sera vendu comme suit : $7625, avec intérêt à partir du 1er. mars dernier, jusqu'au parfait paiement, les frais au comptant ; et le reste en trois billets, avec endossement à satisfaction, et payables comme suit. $17,625 le 1er. mars 1835 ; $17,625 le 1er. mars 1836; et $17,625 le 1er 1836.

Paroisse Jefferson, le 19 juin 1834.

J. CHARBONNET, J. shérif.
20 juin

EN débarquement du navire l'Anne Louise de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, à son magasin rue Royale, à des prix modérés.

32 barriques Vin rouge, Canon 1832,
14 tierçons Vin blanc Sauterne;
8 pipes Eau de Vie Cognac, 3ème. preuve;

Et d'importation antérieure—550 barriques Vin rouge des années 1819 à 1831, des crûs St. Emilion, Canon, Pomeral, Grave Médoc; St. Estèphe, St. Julien, Pauillac et Margaux &c. Ainsi qu'un assortiment d'Eau de Vie, et Vins en caisses, Champignon, Anisette 1ère. qualité; liqueurs assorties, Vinaigre blanc &c.

23 juin Pre. LAFAYE.

REçu par le navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par les soussignés: 2 caisses Mousseline française en couleurs, choisies pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

BORDERES FRERES.

4 juin

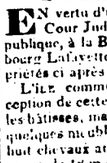

LE soussigné a reçu une grande quantité de Sangsues de la première qualité, qu'il offre à vendre à trois picailons la pièce, et en gros à meilleur marché ; il a reçu aussi des Drogues qu'il offre à vendre à des prix très modérés.

DIEGO MORALES,
17 juin—a encoignure Condé et St. Philippe

SANGSUES de bonne qualité, à vendre par les soussignés, en caisses de 500, de 1000 et de 2000.

P. CUSACHS & Co, pharmaciens,
17 mai rue St. Pierre, vis-à-vis la place d'armes

CARGAISON du navire Asiatique, capitaine Brest, venant de Marseille, à vendre par le soussigné :

552 barriques Vin rouge, Margaux, Ponset, Fabre;
100 barils Vin imitation Madère;
300 caisses Vin Muscat;
679 paniers Huile d'Olive, bouteilles de 24 onces;
125 caisses Saisisons assorties: 500 Chaines Aulx;
9 Jarres de 8 barils contenant des Noix;
36 paniers Bouteilles vides;
100 caisses Liqueurs assorties.

E. L. BERNARD,
11 juin rue Royale, No. 107

LA société de commerce qui existait sous la raison de Doumeing et Fuselier est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour, et le sieur Ferjus Fuselier, reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société.

Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1834.

EMILE DOUMEING,
FERJUS FUSELIER.
11 juin

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 caisses do do Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheimer, 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin do St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do. Parasols et Parapluies; 1 do. Chapeaux de paille pour hommes, à vendre chez CAZEAUX & RIVOTAT,
10 juin rue Royale, No. 103.

600 BALLES Couvertures [illegible] à vendre par 2 juin J. MAGER.

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.
No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire tout